

---

United Nations  
Group of Experts on  
Geographical Names

Working Paper  
No. 61

Seventeenth Session  
New York, 13-24 June 1994

---

Item 11  
of the Provisional Agenda

MEETING OF THE WORKING GROUP ON ROMANIZATION SYSTEMS

Présentation de la variante B du système de  
translittération de l'arabe "Beyrouth amendé"

---

Submitted by Mme Sylvie Lejeune, France

## 17<sup>e</sup> Session GENUNG - NEW YORK 1994

### Point 11 de l'ordre du jour

#### PRÉSENTATION DE LA VARIANTE B DU SYSTÈME DE TRANSLITTÉRATION DE L'ARABE "BEYROUTH AMENDÉ"

Le "Système de Beyrouth amendé" pour la translittération de l'arabe a été recommandé par la 2<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques à Londres en 1972.

Simultanément, le GENUNG a considéré que les pays arabes à tradition linguistique francophone (Algérie, Maroc, Tunisie, Mauritanie, Liban) et les pays où le français demeure langue officielle (Comores, Djibouti), continuaient d'utiliser dans l'administration, les médias et la cartographie des noms translittérés selon la phonétique française.

Le GENUNG a donc chargé le groupe de travail sur un système unique de translittération de proposer pour ces pays une variante au système de Beyrouth amendé.

La "Variante B" a été présentée lors de la 5<sup>e</sup> session du GENUNG (Londres 1973), dans un tableau qui figure en Addendum à l'Annexe IV (p. 26 -27) du rapport de la session. Voir aussi les activités de ce groupe de travail dans le rapport de la 3<sup>e</sup> Conférence (Athènes 1977) VOL. II p. 402-403.

Du fait qu'aucune résolution n'a été prise à ce propos par les Conférences, il serait souhaitable que le GENUNG propose une recommandation à la 6<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies pour l'adoption de la Variante B du Système de Beyrouth amendé, telle qu'elle figure sous sa forme complète dans le tableau joint en annexe.